

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE
Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 28

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil municipal du 15 décembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le 15 décembre à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS EN PROVENCE, se sont réunis, au lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur Jacques LECOINTE, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. GODANO Jacques, Mme AMOROSO Anne Marie, M. FORTORE-CRUBÉZY Jean Daniel, Mme CURCIO Hélène, M. GARCIN André, Mme FERRIER Hélène, M. TORTORA Gérard, Mme ANTOINE Françoise, Mme DELAHAYE-CHICOT Martine, M. MONDARY Guy, Mme POUTHÉ Brigitte, Mme RICHART Catherine, M. DEBRAY Robert, Mme ORENKO Muriel, M. AURIAC Georges, M. PERRIMOND Gilles, M. LENTZ Christian, M. ZENI Patrick, Mme REGLEY Catherine, M. INGBERG Philippe, Mme GOMEZ-GODANO Véronique, Mme MOREL Andrée, M. WURTZ Michel, M. MISSUD Nicolas, Mme ANTON Sophie, M. GEST Jérémy

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme PHILIPPE Marie Thérèse par M. CAYMARIS Alain

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Françoise ANTOINE est nommée à l'UNANIMITE

Elle procède à l'appel et à la lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 19.11.2014

UNANIMITE

Monsieur le Maire :

Point n°1a : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Suite à la démission de Mme Jocelyne AMARO, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

M. le Maire donne lecture de l'article L270 du Code Electoral :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Le candidat appelé à remplacer la conseillère municipale est : M. Georges AURIAC.

A l'invitation de M. le Maire, M Georges AURIAC prend place parmi les conseillers municipaux.

M. le Maire donne lecture du nouveau tableau du conseil municipal :

Jacques LECOINTE
Alain CAYMARIS
Jacques GODANO
Anne Marie AMOROSO
Jean Daniel FORTORE CRUBEZY
Hélène CURCIO
André GARCIN
Hélène FERRIER
Martine DELAHAYE-CHICOT
Catherine REGLEY
Guy MONDARY
Marie Thérèse PHILIPPE
Gilles PERRIMOND
Muriel ORENGO
Philippe INGBERG
Véronique GOMEZ-GODANO
Gérard TORTORA
Françoise ANTOINE
Patrick ZENI
Brigitte POUTHÉ
Robert DEBRAY
Catherine RICHART
Christian LENTZ
Nicolas MISSUD
Andrée MOREL
Michel WURTZ
Sophie ANTON
Jérémy GEST
Georges AURIAC

Le Conseil municipal prend acte de ce nouveau tableau.

Monsieur le Maire :

Point n° 1b : Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales

Suite à la démission de Mme AMARO conseillère municipale siégeant dans diverses commissions, il est proposé à l'assemblée de désigner un nouveau membre. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la désignation de M. Georges AURIAC en tant que membre des commissions suivantes :

commission	
Jeunesse, Vie Associative, Sports	suppléant
Affaires Sociales et Petite Enfance	titulaire
Urbanisme	suppléant

APPROUVE la constitution de ces commissions (visé ci-dessous), étant entendu que M. le Maire demeure le président de droit.

COMMISSION JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE SPORTS	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
CAYMARIS Alain LENTZ Christian D-CHICOT Martine CURCIO Hélène MISSUD Nicolas GEST Jérémy	TORTORA Gérard INGBERG Philippe AURIAC Georges FORTORE-CRUBEZY JD MOREL Andrée ANTON Sophie
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES PETITE ENFANCE	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
AMOROSO Anne-Marie GOMEZ-GODANO V. PHILIPPE Marie-Thérèse AURIAC Georges MOREL Andrée ANTON Sophie	TORTORA Gérard REGLEY Catherine ANTOINE Françoise ORENGO Muriel MISSUD Nicolas GEST Jérémy
COMMISSION URBANISME	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
GARCIN André PERRIMOND Gilles MONDARY Guy POUTHÉ Brigitte WURTZ Michel GEST Jérémy	PHILIPPE Marie-Thérèse AURIAC Georges ZENI Patrick DEBRAY Robert MISSUD Nicolas ANTON Sophie

Monsieur le Maire :

Point n° 1c : Délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire. – Complément à la délibération du conseil municipal du 15 avril 2014

Par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a accordé en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, une délégation à M. le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont prévus au budget.

Aujourd'hui, l'assemblée est invitée en application de l'article susvisé d'accorder également une délégation pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés passés dans ce cadre sous réserve que les crédits soient inscrits au budget.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'ACCORDER cette délégation à M. le Maire et au premier adjoint en cas d'empêchement de M. le Maire, et ce pendant toute la durée du mandat.
- DE PRENDRE acte que, conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- DE PRENDRE acte que cette délibération est à tout moment révocable.

Monsieur GARCIN :

Point n° 1d : Délégations accordées à M. le Maire – Compte rendu de M. le Maire

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à M. le Maire, l'assemblée est informée de l'exercice de ces délégations. Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

1) Exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Nom du vendeur	Nom de l'acquéreur	Terrain ou habitation concernés	Préemption (P) ou non préemption (NP)
CARVALHO INVEST 83720 TRANS EN PCE	PIRAM Jean Marc	Le village AL 309 210 311 314 – appartement lots 5 et 11	NP
SARL SOREA 83300 DRAGUIGNAN	BASSIN Alexandre	Terrain – le cassivet - G 697 – 748 m ²	NP
SARL MODERNY - 83390 CUERS	SAEYS Lucas	Terrain avec villa – les bois routs R + 1	NP
BOUKHALFA Miloud – 83300 DRAGUIGNAN	PARMENTIER Margaux	Appartement – le village AL 396 Lot 2 -	NP
BERNARD Céline – 83720 TRANS EN PCE	ZACARIAS DE SOUZA	Terrain – le Peybert- A 1583	NP
LEIDIER Claude – 83720 TRANS EN PCE	NOWACK	Terrain- Cafon – AA 112	NP
VAN KEMPEN Louis – VELD (pays bas)	KOOIJMAN	Villa et terrain – les darrots AE 49	NP
CARRERA SARL – 83310 GRIMAUD	ANNEREL Alexandre	Terrain – le peybert – A 1596	NP
WAMPACH Lucien – WAMPACH Philippe – 83720 TRANS EN PCE	VERDIS Béatrice	Villa et terrain – colmar – AC 175	NP
BRIDAY Jean – RIGAL Christian 83720 TRANS EN PCE	BERNARD / BERTRAND	Villa et terrain –le Peïcal AP 84p	NP
TROUVILLIEZ Michèle et Eliot 83720 TRANS EN PCE	BRUTEL / CERAULO	Terrain à bâtir – F 143 1566 1564 1233 201	NP

Le Conseil municipal prend acte.

Monsieur FORTORE-CRUBÉZY :

Point n° 2a : Débat d'orientation budgétaire 2015

Afin de permettre la continuité du fonctionnement et des projets entrepris par la Commune, il vous est proposé de voter en janvier, le budget 2015. Aussi conformément à la législation en vigueur, le vote de ce budget nécessite préalablement la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, objet de la présente délibération.

Budget principal 2014

Les investissements suivants auront été réalisés en 2014 pour un montant avoisinant la somme de 1 238 000 € TTC :

- a. Divers travaux dans les bâtiments communaux
- b. Acquisition de deux terrains pour des élargissements de voirie et création d'un bassin de rétention.
- c. Travaux dans les écoles (remplacement des dalles dans deux salles de classe de l'école maternelle, mise en place de climatisations)
- d. Création d'une nouvelle crèche parentale avec aménagement d'un parking
- e. Travaux de voirie notamment dans le cadre du programme 122 : Travaux route du Plan...
- f. Diverses acquisitions : radars solaires pédagogiques, vidéo-surveillance + Matériel informatique
- g. Diverses acquisitions. Matériel et outillage technique dont un véhicule + divers mobiliers.

Pour 2015 – Budget principal

1 Budget de fonctionnement :

- a. Poursuite de la politique contenue dans tous les chapitres
- b. Reconduction d'une provision pour aléas.
- c. Poursuite de la politique de mutualisation de commandes avec la CAD
- d. Reconduction des subventions aux associations
- e. Reprise en régie de l'entretien de l'école élémentaire

2. Les projets d'investissements non courants concernent :

- a. Etudes pour l'aménagement du centre du village avec prise en compte des accès piétons.
- b. Poursuite de l'acquisition de terrains à bâtir en vue de la construction de logements sociaux.
- c. Poursuite du programme 122 avec une deuxième tranche de travaux route du Plan
- d. Poursuite des travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et élaboration d'un agenda pour l'accessibilité
- e. Poursuite des travaux dans les écoles (remplacement intégral des dalles dans deux salles à l'école maternelle). Un plan pluriannuel de travaux a été défini.
- f. Etude relative à la mise en place d'un schéma directeur d'eau pluviale et acquisition de terrains en vue de la création de bassins de rétention.

3. Ressources longues d'investissement : Un emprunt sera nécessaire. A noter que le niveau d'endettement de la Commune au 01/01/2014 était de 457€/habitant soit 32.82% inférieur au niveau de la moyenne nationale qui est de 607€/habitant. Il est aussi important de préciser que 3 emprunts s'achèveront au 31 décembre 2014 (baisse de l'annuité de 36 844€ en 2015 par rapport à 2014) et un supplémentaire au 31 décembre 2016.

4 Pas d'augmentation des taxes communales : les budgets primitifs devront être adaptés en conséquence.

Avec un taux de 12.28 % pour la taxe d'habitation en 2012 TRANS s'est classée en 93^{ème} position des 153 communes du VAR par ordre décroissant, donc satisfaisant. Le taux du Foncier Bâti restera à 17.88 % et celui du Foncier Non Bâti. à 70 %.

5 Poursuite d'une gestion de la dette rigoureuse. Au 1er janvier 2015 l'endettement concernant le budget de la Commune sera de 2 482 191,37€ soit 434,63€/habitant, chiffre tout à fait honorable. Compte tenu de l'extinction de 3 emprunts et des taux d'intérêt actuellement bas, les prêts à réaliser n'impacteront pas la capacité d'autofinancement courante.

Budget Eau

En 2014, la Commune a réalisé 74 964 € de travaux (notamment extension Peybert, divers travaux de maillage AEP dont secteur la Foux).

En 2015 :

- Pas d'augmentation de la part communale en ce qui concerne le prix
- Poursuite des investissements d'entretien et d'extension du réseau dans le cadre du schéma directeur, notamment avec la liaison « La Croix-Saint Victor » et « Peïcal-Les Arcs ». pour 1 000 000 €. Ces travaux qui se feront sur 2 exercices (2015-2016) nécessiteront en plus de l'autofinancement, l'intervention d'un emprunt.

Budget Assainissement

En 2014, la Commune a réalisé 125 100 € de travaux, notamment les travaux chemin du Peybert (réseau d'eaux usées et terrassement) et les travaux chemin du Jas (extension réseau assainissement)

En 2015 :

- Pas d'augmentation de la part communale, en ce qui concerne le prix
- Poursuite des travaux d'extension du réseau d'assainissement :
- St Victor, St Vincent et les Eyssares pour 334 000 € TTC

Le Conseil municipal prend acte que le Débat d'Orientation budgétaire 2015 a eu lieu.

Interventions :

M. Missud : Nous avons plusieurs observations à faire par rapport à ce débat d'orientation budgétaire 2015, et nous avons plusieurs questions à vous poser.

Je reprends le point 1d sur la reconduction des subventions aux associations.

En début de mandat, vous aviez dit que vous baisseriez la subvention du Comité des fêtes en 2015 du fait de la création d'une ligne budgétaire pour la partie festivités mairie.

Pouvez-vous nous le confirmer ce soir ?

M. le Maire : Elle a été baissée de 10 000€.

M. Missud : Le point 2b, poursuite de l'acquisition de terrains à bâtir en vue de la construction de logements sociaux.

Nous sommes d'accord pour l'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux étant donné que la commune a pris beaucoup de retard depuis 2001, mais nous espérons que le choix soit un peu plus approprié, contrairement à ce que l'on voit actuellement.

J'ai lu l'écho de Trans qui est distribué aujourd'hui, et je n'ai pas tout compris.

M. le Maire : Vous avez eu la réponse là.

M. Missud : Oui, je l'ai eu, mais je me fais le porte-parole de beaucoup de gens à Trans qui n'osent pas le dire publiquement, car ce n'est pas trop populaire, que ce qui se fait actuellement, c'est défigurer une colline.

Il est vrai, comme vous l'avez dit, qu'il ne s'agit pas de « parquer » des personnes à un endroit, mais je pense que le chantier sur la colline ne sera pas une belle réalisation, et que cela risque de poser plusieurs problèmes pour la commune. Avec mon groupe nous sommes d'accord pour les logements sociaux, comme vous l'avez dit 70% de la population de Trans sont éligibles à ces logements.

M. le Maire : C'est le problème de tous les groupes d'opposition, vous êtes tous d'accord pour les logements sociaux, mais vous ne voulez surtout pas les voir, c'est le premier point.

Le deuxième qu'il faut éclaircir, c'est que ce n'est pas la commune qui a acheté ce terrain. C'est une dame qui l'a mis à la disposition d'un promoteur à un prix hors compétition, et qui à travers ça, souhaitait qu'il y soit fait seulement des logements sociaux, c'était son vœu.

Aujourd'hui, elle n'est plus là, mais elle serait sans doute très contente de voir cette réalisation.

Maintenant, vous me dites que vous vous faites le porte-parole de beaucoup de Transiens, mais je crois que je porte la parole de beaucoup plus de personnes, car j'ai été élu à 60%, on n'a pas la même marge.

M. Missud : Vous avez été élu à 60% c'est la démocratie, cependant, comme nous en avons déjà parlé, il faut se remettre dans le contexte des dernières élections.

Nous avons fait 25%, et on représente tout de même un quart de l'électorat, nous nous faisons aussi les porte-parole de ces gens.

M. le Maire : Le dialogue n'a pas beaucoup changé, je l'entends depuis 2001 et même depuis 1989 que je suis élu.

Maintenant, il serait bon de dire qu'il est dommage de faire des logements sociaux sur la commune, et qu'il vaut mieux payer une amende comme les communes de Lorgues 289 000€, de Flayosc 150 000€, de Vidauban, mais c'est un choix. Lorsqu'on paie une amende, c'est du fonctionnement, et ce qui est pris en fonctionnement n'ira plus en investissement.

Il y avait une opportunité que des privés ont saisi, la commune n'a rien investi dans ce projet. Et, petit à petit on va réaliser les quotas demandés.

M. Wurtz : Ne serait-il pas possible de mutualiser les logements sociaux au niveau de la CAD, car il y a des villages qui ont plus de possibilités, ne serait-ce qu'en terrains par rapport à Trans ?

M. le Maire : Le sujet a été abordé, cela intéresse tout le monde, moi le premier, mais il faut savoir que toutes les communes de la CAD sont en déficit, y compris Draguignan.

Le risque est qu'en mutualisant, chacun dise, les autres peuvent le faire donc moi je n'en fais pas. C'est pour cela que la CAD ne veut rentrer là dedans. La CAD aide en donnant des subventions aux promoteurs, mais ce n'est pas dans ses compétences de mutualiser les logements sociaux.

M. Fortore-Crubézy : Cela serait surtout une refonte des villages de la CAD, et même de France. On se rend compte que tous les bâtis construits régénèrent 25% de logements sociaux, c'est un peu une course sans fin. Sur les 111 logements qui se font cela voudrait dire qu'il faut en faire encore 27 par rapport aux quotas.

Il y a une loi, il faut s'y plier, c'était 20%, on est passé à 25. Je rappelle que Lorgues est susceptible de reprendre une amende de 430 000€ et de repayer 260 000€ en 2015. Cela veut dire que M. Alle magna s'attend à une amende de 1 000 000€ environ sur l'exercice 2014/2015 sur son budget de fonctionnement.

M. le Maire : Pour reprendre à la question sur les achats de terrains, normalement jusqu'en 2016, nous ne devrions pas être pénalisés.

M. Fortore-Crubézy : Il faut tout de même que nous fassions 93 logements notifiés.

M. le Maire : Il faut continuer à prouver que nous voulons faire des logements sociaux, il ne faut pas seulement acheter des terrains. C'est pour cela que dans la révision du PLU, des réserves ont été mises de façon à ne pas se faire piéger. Je pense que petit à petit, nous allons y arriver.

M. Garcin : Cela nous avait été imposé par les services de l'Etat. Pour revenir sur le terrain de Mme Roux, c'est l'Etat qui a demandé 111 logements au PLU.

M. Missud : Sur le point 3 qui porte sur les futurs emprunts. Nous sommes d'accord d'emprunter car actuellement les taux sont au plus bas, mais nous espérons que malgré la crise, la commune va s'endetter pour des projets majeurs, pas seulement pour des affaires courantes.

M. Fortore-Crubézy : Vous savez que les emprunts portent seulement sur les investissements. Il est hors de question que des emprunts se fassent sur du fonctionnement. Toutefois, comme on a pu le voir, compte-tenu des pluies récurrentes, il y a un point qui est devenu urgent, c'est le pluvial.

Pour le quartier de Cafon, nous avons déjà acheté un terrain, il reste des finitions mais ce chantier a bien avancé. Le plus gros dossier porte sur le quartier des Suous avec un énorme problème de ruissellement qui vient surtout impacter la commune des Arcs.

Juste avant les élections, il y a eu une rencontre entre Trans et la commune des Arcs, avec notre regretté M. Carzoli qui nous avait bien renseigné sur ce sujet. Comme l'avait repris M. Parlanti cette réunion portait « sur un problème d'eau dans tous ses états ».

Il était ressorti de l'étude faite sur ce secteur, que si on arrivait à réduire l'intensité d'eau au moment des orages, les ouvrages des Arcs seraient d'autant réduits dans leur calibrage, ce qui permettrait de diminuer leurs factures de travaux. En échange, ils sont prêts à financer une partie de nos travaux. C'est déjà une belle cohésion intra-communale que de faire des ouvrages chez nous.

Tout d'abord il faut faire un schéma directeur pour le pluvial pour pouvoir espérer obtenir des subventions. Pour ceux qui ont vu l'émission sur M6, et qui comme moi, on dû se mettre en colère, il devient hallucinant de faire quelque chose en France compte-tenu des démarches administratives.

M. le Maire : Pour compléter ce qu'a dit Jean-Daniel, j'ai signé chez le notaire cet après-midi l'achat du terrain Wenner à Cafon pour y faire un bassin de rétention pour un montant de 76 000€.

M. Missud : Pour finir sur ce projet de budget 2015, nous constatons qu'il n'y a pas de projet majeur comme la voirie, les trottoirs en centre ville, les mesures contre l'insécurité.

J'ai souvent noté le mot "études", nous aurions aimé voir un peu plus le mot "réalisations".

2014 a été une année de transition avec les élections, nous espérons que 2015 porterait plus sur des choses sérieuses, que la commune allait prendre un autre virage avec un projet plus ambitieux.

M. le Maire : C'est à l'appréciation de chacun, mais il me paraît difficile de réaliser un projet comme l'aménagement de l'Hôtel de ville ou l'accessibilité sans étude.

M. Missud : Vous êtes maire depuis 2001, élu depuis 1989 dans la majorité. Cela fait 13 ans que vous êtes aux commandes, les études c'est au premier mandat. Au troisième, il est temps de passer aux réalisations.

M. le Maire : J'aime recevoir des leçons du cours primaire. Je suis un peu l'instituteur, et quand l'élève me donne des leçons, c'est appréciable aussi. Comme on dit "y a qu'à, faut qu'on".

Il n'y a que les aveugles qui n'ont pas vu la transformation du village depuis 2001 ou bien, il faut être de mauvaise foi, comme vous le faites ce soir.

M. Missud : Je ne pense pas, c'est le rôle de l'opposition.

M. le Maire : Je ne conteste pas le rôle de l'opposition, mais il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

M. Missud : Nous sommes objectifs.

Mme Anton : En ce qui concerne les logements sociaux, si vous pouviez éviter de mettre les oppositions dans le même panier, car nous, nous sommes pour les logements sociaux.

Je souhaiterais avoir des précisions sur ce que vous comptez faire pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. le Maire : C'est l'aménagement des trottoirs dans un premier temps. L'autre gros chantier qui sera mené avec le FISAC, dont Mme Ferrier va s'occuper avec la CAD, c'est l'accès aux commerces, et ce n'est pas une mince affaire. Une étude a chiffré ce dossier à 500 000€.

Il faut savoir que nous ne sommes pas trop en retard car dans tous les bâtiments administratifs il y a déjà un ascenseur. Nous souhaitons élargir les trottoirs qui partent de l'Hôtel de Ville jusqu'à la pharmacie, voire la mairie, de façon à ce qu'une poussette puisse passer.

Mme Anton : Peut-on avoir des précisions sur l'aménagement du centre du village ?

M. le Maire : D'abord l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, ensuite il faudra décider de sa destination. Va-t-on garder du parking ? Si on le supprime, il faut créer des places ailleurs. Il est déjà prévu de faire une trentaine de places de parking à côté du nouveau cimetière.

Monsieur CAYMARIS :

Point n°3a : Participation financière de la Commune aux familles pour les enfants de Trans-en-Provence partant en colonies de vacances avec l'ODEL Var

Par délibération du 18 décembre 2013, le Conseil municipal a délibéré sur la participation financière allouée dans le cadre des colonies de vacances agréées. Ces tarifs n'ayant pas été modifiés depuis 2002, il est proposé de les revaloriser comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	PARTICIPATION DE LA COMMUNE PAR SEMAINE ET PAR ENFANT		Soit par jour
	2014	Propositions pour 2015	
de 0 à 229 €	61 €	65 €	9.28€
de 230 à 457 €	56 €	60 €	8.57€
de 458 à 762 €	52 €	55 €	7.85€
de 763 à 1 067 €	47 €	50 €	7.14€
de 1 068 à 1 372 €	43 €	45 €	6.42€
de 1 373 € et au-delà	38 €	40 €	5.71€

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le Conseil municipal à l'unanimité accepte ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2014/2015.

Monsieur CAYMARIS :

Point n°3b : Participation de la commune pour les classes découvertes et les sorties scolaires organisées par l'école élémentaire.

L'école élémentaire Jean Moulin a manifesté le souhait pour ses élèves de participer à :

- 1) une classe de découverte **Classe de mer et Biologie Marine** au centre les «Bormettes» 83 250 LA LONDE DES MAURES. Ce projet concerne deux classes, à savoir :

- 26 élèves de la classe de CE2 ;
- 25 élèves de la classe de CM1.

La participation financière sollicitée auprès de la commune est de 210€ par élève.

- 2) une classe de découverte **Ferme** au Logis des Pins. Ce projet concerne deux classes, à savoir :

- 25 élèves de la classe de CP;
- 21 élèves de la classe de CP/CE1.

La participation financière sollicitée auprès de la commune est de 180€ par élève.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le Conseil municipal à l'unanimité accepte ces participations et décide que les crédits nécessaires soient inscrits au budget 2015 soit la somme de **18 990€**.

Le montant pourra être revalorisé en cas de nouvelles inscriptions scolaires dans ces classes.

Monsieur CAYMARIS :

Point n°3c : Aide allouée aux élèves transiens scolarisés dans les établissements scolaires extérieurs à la commune

Par délibération n°3b du 22 novembre 2012, le Conseil municipal a délibéré sur la participation financière allouée dans le cadre des voyages scolaires aux élèves transiens scolarisés dans divers établissements extérieurs à la commune. Ce montant était de 30€.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de porter cette somme à 50€ pour l'année scolaire 2014/2015.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des affaires scolaires, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer cette somme à 50€ pour l'année scolaire 2014/2015.

Monsieur CAYMARIS :

Point n°3d : Dérogations scolaires - Participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des établissements du 1er degré – Intervention d'un protocole d'accord avec la Commune de Draguignan

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 pose le principe selon lequel lorsque les écoles du 1^{er} degré accueillent des enfants domiciliés dans plusieurs communes, les dépenses d'entretien et de fonctionnement relatives à ces élèves sont partagées entre ces communes. Cette participation nécessite l'intervention d'un protocole d'accord qui fixe les modalités de participations financières des communes aux charges de fonctionnement.

A cet effet, par délibération du 25 septembre 2012, la Commune a conclu avec la Commune de Draguignan un tel protocole. Celui-ci étant arrivé à son terme, le Conseil municipal après avis favorable de la commission des affaires scolaires à l'unanimité décide :

- De reconduire ce protocole pour une durée de 4 ans conformément au projet ci-joint,
- De fixer à 850€ par enfant et par année scolaire la participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires extérieurs
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à sa signature
- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2015 et suivants

A noter que seules sont prises en compte pour le calcul des frais de scolarisation, les dépenses suivantes supportées par la Commune :

Imputation Budgétaire	Dénomination	A titre indicatif Montant en Euros Pour 2013
60628	Autres fournitures non stockées	556.19
60636	Vêtements de travail	603.55
6064	Fournitures administratives	638.57
6067	Fournitures scolaires	26 079.20
6182	Documentation générale et technique	286.00
6188	Autres frais divers	17 943.50
6228	Divers	3 738.15
6232	Fêtes et cérémonies	6233.44
6247	Transports collectifs	9 929.40
6262	Frais de télécommunications	2 559.71
60621 et 60611	Coût énergie et eau écoles élémentaire et maternelle	28 212.92
611	Frais de nettoyage et entretien écoles	38 506.00
64111	Personnel ATSEM	199 289.25
64111	Personnel administratif	59 482.10
2158	Autres installations Matériel et outillage	2 945.80
2183	Matériel bureau et informatique	99.00
2184	Mobilier	2 350.05
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	406 654.32

Interventions :

M. Wurtz : Combien d'enfants sont concernés par des dérogations entre Trans et Draguignan ?

M. CAYMARIS : Cette année, 12 enfants, c'est équilibré avec Draguignan. L'année dernière Draguignan a eu un déficit de 3 enfants.

Mme AMOROSO :

Point n°4a : Crèche parentale – Convention à intervenir avec l'association les p'tits loups

Dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle crèche, l'association les p'tits loups s'est dite intéressée pour sa gestion. Ainsi, l'association propose tout comme pour la crèche parentale déjà existante d'assurer l'organisation et l'accueil des enfants âgés de 0 à moins de 4 ans.

Au vu de ce qu'il précède, il convient de prévoir une convention définissant les conditions de mise à disposition des locaux communaux sis Place de l'Eglise, au profit de l'association les p'tits loups.

Un projet de convention a été établi conformément au document-ci-joint. Aussi, après avis favorable de la commission des affaires sociales, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention conformément au projet ci-joint,
- De dire que les fluides ainsi que les frais relatifs à l'entretien du bâtiment y compris le ménage seront pris en charge par la Commune et confirmer ces mêmes dispositions pour ce qui est de la crèche des p'tits loups,
- D'accorder une subvention annuelle afin de permettre à la structure de fonctionner. Son montant sera arrêté annuellement par l'assemblée délibérante au regard du budget prévisionnel présenté

Interventions :

Mme Anton : Dans la convention, il est noté qu'ils n'ont pas l'agrément, quand vont-ils l'avoir ?

Mme Amoroso : C'est en cours.

M. le Maire : Tout a été fait. La PMI est également d'accord.

Mme Morel : Je voulais faire remarquer que cette crèche est vraiment jolie.

M. Caymaris : Merci Mme Morel.

M. le Maire : Si nous avons fait construire cette crèche comme nous avons prévu de la faire à une période, cela aurait coûté 1 500 000€. Avec 600 000€ nous avons une crèche avec tout ce que nous attendions. Avec ces crèches plus les assistantes maternelles nous allons pouvoir répondre à l'attente des Transians.

Monsieur MONDARY :

Point n° 5a : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Année 2015

Afin d'améliorer la circulation des véhicules ainsi que celle des piétons et afin de favoriser le développement économique et touristique du cœur du village, la commune envisage la réalisation de l'opération suivante :

➤ **Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville pour un montant de 341 975,00 € HT**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Autofinancement 20%	68 395,00 € HT
DETR 35%	119 691,00 € HT
Conseil Général 45%	153 889,00 € HT

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, l'opération suivante est proposée :

➤ **Suite au schéma directeur AEP : travaux de maillage entre le réservoir la Croix et le réservoir St Victor pour un montant de 580 500,00 € HT**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Autofinancement 20%	116 100,00 € HT
DETR 35%	203 175,00 € HT
Conseil Général 45%	261 225,00 € HT

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions urbanisme et travaux, le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter auprès des services de l'État, une aide pour ces opérations de développement du service public comme visée précédemment qui débiteront au cours de l'année 2015, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La commune, maître d'œuvre s'engage à prendre en charge la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la DETR et le taux réellement attribué. Il en sera de même concernant les autres partenaires financiers sollicités.

Monsieur MONDARY :

Point n° 5b : Modification de l'article 9 des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Dans le cadre de ses compétences facultatives, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a pour mission « d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif » sur son territoire.

Le dixième programme de l'Agence de l'eau en vigueur depuis janvier 2013, met en avant l'assainissement non collectif comme une solution à part entière, au même titre que l'assainissement collectif. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau, en augmentant son enveloppe financière au profit de l'assainissement non collectif, espère impulser la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présentant des pollutions ou des risques pour l'environnement.

Les usagers de l'assainissement non collectif ont la possibilité de percevoir les aides octroyées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, par l'intermédiaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier, dans les statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, l'intitulé de la compétence telle qu'énoncée précédemment par la mention suivante : « d'assurer, pour les communes membres, le service public d'assainissement non collectif et l'animation des opérations collectives de réhabilitation ».

Ainsi, cette modification permettra à la Communauté d'Agglomération Dracénoise de disposer de l'enveloppe des aides financières de l'Agence de l'Eau afin de reverser celles-ci aux usagers éligibles, dans le cadre d'une convention de mandat.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions urbanisme et travaux le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification statutaire énoncée, au sein de l'article 9, alinéa 2.

Monsieur le Maire :

Point n° 6a: Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique Commune et C.C.A.S.

L'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié prévoit qu'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents [...].

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité de créer un CHSCT unique, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et salariés de droit privé au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

L'effectif de la commune :	80 agents,
L'effectif du CCAS :	03 agents,
Soit un effectif global arrêté à :	83 agents,

permettent la création d'un CHSCT commun.

Il vous est proposé de bien vouloir créer un CHSCT compétent pour les agents du CCAS et de la commune.

Le conseil d'administration du CCAS est invité à se prononcer sur ce rattachement lors de sa prochaine réunion.

VU l'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser la création d'un CHSCT unique, compétent pour les agents de la commune et pour les agents du CCAS. Ce comité est composé de 3 sièges pour les représentants de la collectivité et de 3 sièges pour les représentants du personnel ; maintenant ainsi la parité numérique.
- D'autoriser le recueil de l'avis du collège employeur lors des séances des comités techniques.

- De nommer comme membres titulaires et suppléants, les personnes nommées ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jacques LECOINTE M. Robert DEBRAY M. Gérard TORTORA	Mme Anne-Marie AMOROSO M. Jacques GODANO M.. André GARCIN

Point n° 6a: Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique Commune et C.C.A.S

Point 7 : réponse suite à question :

M. Godano prend la parole au nom de M. le Maire :

Le 12 décembre 2014, M. Nicolas MISSUD m'a adressé un courrier dont je vous communique le contenu :

« VOISINS VIGILANTS »

Monsieur Le Maire,

Nous souhaiterions avoir votre avis concernant la communauté « Voisins Vigilants ».

En effet, cette communauté qui regroupe presque une centaine de familles a participé activement au bien être qui règne dans plusieurs quartiers.

Cependant d'après nos informations, il existerait un réel problème entre cette communauté et la mairie de Trans.

Un budget prévisionnel vous a été présenté pour la pose et l'achat de panneaux d'information, ceci pour une somme modeste.

Alors que tout le monde s'accorde à dire que la sécurité des biens et des personnes est une priorité dans chaque commune, pourquoi ne pas adhérer à ce projet ?

Pourquoi refuser de nouvelles idées, de nouvelles initiatives qui vont avant tout dans l'intérêt général ? Au contraire nous pensons que toutes bonnes initiatives devraient être soutenues et encouragées par la municipalité

Dans ce même ordre d'idées, nous avons appris qu'une réunion sécurité avait eu lieu au sein de la commune : nous aurions aimé y participer (au moins un membre de mon équipe), dans un esprit constructif et pour apporter nos idées comme nous le faisons depuis le début. Nous avons suffisamment soulevé ce problème de sécurité durant la campagne électorale pour montrer notre attachement à diminuer cette insécurité.

Voici ma réponse :

A l'heure actuelle, nous dénombrons sur le territoire communal 3 communautés de voisins vigilants » déclarée en Mairie. Contrairement à ce que vous insinuez, je ne connais à ce jour aucun problème entre ces communautés et la collectivité. La preuve est que le 13 novembre dernier, les communautés invitées en Mairie ont accepté d'adhérer au protocole « Participation citoyenne »

Concernant l'achat de panneaux, compte tenu des échéances électorales, j'avais décidé de ne pas y donner suite afin de ne pas utiliser ce dossier à des fins électoralistes. Depuis, j'ai donné mon accord pour que ces acquisitions soient budgétisées en 2015.

En tout état de cause, la sécurité des biens et des personnes demeurent une de mes priorités. Concernant l'adhésion de la Commune à « mairie vigilante », je vous avoue que pour l'heure ne pas être convaincu de l'intérêt d'y adhérer de plus que cette adhésion est loin d'être gratuite. En effet, l'abonnement annuel est de 1 500€ HT.

Concernant la réunion que vous évoquez, celle-ci a été programmée à notre initiative consécutivement à l'intervention de la signature entre M. le Préfet et moi-même du protocole « Participation citoyenne ». A cette occasion, les représentants des communautés avaient été conviés afin de désigner leur référent. A ce jour, il n'existe pas de commission de sécurité au niveau communal. Seul fonctionne actuellement la Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont les membres sont précisément nommés. Je terminerai en rappelant que les problèmes de Police relève exclusivement des pouvoirs du Maire.

M. le Maire : Ces personnes qui vous ont interpellées pour les voisins vigilants voulaient à la limite commander la commune, mais chacun doit rester à sa place.

Ils ont eu une initiative, elle est devenue intéressante, on a abondé dans ce sens et ça fonctionne. Après dire que l'on n'a pas voulu budgétisé ce projet, ce n'est pas à eux de faire le budget.

Après de longues discussions, ils ont tous signé le protocole d'accord, alors qu'ils ne viennent pas vous dire que ça ne s'est pas fait.

Les voisins vigilants existent, cela va sans doute encore se développer et nous l'espérons, mais avec la même rigueur, c'est nous qui tenons les rênes.

M. Missud : Merci pour votre réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil municipal à 19 h 15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Françoise ANTOINE

Jacques LECOINTE

CAYMARIS Alain	
GODANO Jacques	
AMOROSO Anne-Marie	
FORTORE-CRUBÉZY Jean-Daniel	
CURCIO Hélène	
GARCIN André	
FERRIER Hélène	
TORTORA Gérard	
DELAHAYE-CHICOT Martine	
PHILIPPE Marie-Thérèse	
MONDARY Guy	
POUTHÉ Brigitte	
RICHART Catherine	
DEBRAY Robert	
ORENGO Muriel	
AURIAC Georges	
PERRIMOND Gilles	
LENTZ Christian	
ZENI Patrick	
REGLEY Catherine	
INGBERG Philippe	
GOMEZ-GODANO Véronique	
MOREL Andrée	
WURTZ Michel	
MISSUD Nicolas	
ANTON Sophie	
GEST Jérémy	